

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire).

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE RF PATRIMOINE

SIREN : 499 552 495 R.C.S. GRENOBLE
APE/NAF : 6622Z

Siège social : 48 cours de la libération 38100 GRENOBLE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Raphaëlle DEGASPERI en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) pour le bon déroulement de nos missions de CGP/courtiers.

Elles sont conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Elles sont destinées au conseiller en investissement financiers, ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par le biais de cette adresse mail : gestionprivee@rfpatrimoine.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des **Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance** (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **08038873**. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré sous le numéro E001794 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) catégorie courtier type B de niveau 2 sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banquefrance.fr/accueil.html>

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements) sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banquefrance.fr/accueil.html>
Sous la catégorie courtier en crédit immobilier et professionnel pour toute recherche sollicitée de prêt bancaire.

L'IOBSP propose un service de conseil indépendant portant sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

L'activité d'IAS ou et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Notre entreprise dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : **LLOYD'S**

Numéros de polices: **HYAIF16ADLARG-1350**

Dont les montants assurés sont les suivants :

CIF : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par Période d'Assurance et par Assuré.

IAS : 6 000 000 € par sinistre et 6 000 000 € par Période d'Assurance et par Assuré, garantie pouvant être reconstitué une fois à hauteur de 3 000 000€ par année en cas d'épuisement. .

IOBSP : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par Période d'Assurance et par Assuré.

Démarcheur bancaire et financier : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par Période d'Assurance et par Assuré.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association : 92, rue d'Amsterdam – 75009 PARIS ou sur : www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Le conseil en investissement financier est fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut donc conserver les commissions qui correspondent à une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MODE DE COMMUNICATION:

Dans le cadre de note relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS:

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 48 cours de la Libération et du Général de Gaulle - 38100 GRENOBLE

Par tel: 04 38 02 93 93 ou par mail : gestionprivee@rfpatrimoine.com

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir un médiateur :

I. Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

II. Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF :

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Pour les activités d'IOBSP:

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES

Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

DATE ET SIGNATURE:

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client :

Je soussigné(e) attestent avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à _____, le _____ .

Signature du client :

Signature du conseiller et tampon :

ANNEXE 1 : LISTE EVOLUTIVE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES AU 01.02.2022

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
ACG MANAGEMENT	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
AESIO	Union Mutualiste de Groupe (UMG)	Convention de courtage	Commissions
AGEAS	Assureur	Convention de distribution	Commissions
ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG	Compagnie d'assurance de droit luxembourgeois	Convention de distribution	Commissions
ALPTIS	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
AMDG	Société de gestion de portefeuille	Convention de partenariat	Commissions
APICIL	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
APIVIA	Coutier grossiste	Convention de partenariat	Commissions
APRIL	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
AVIVA	Compagnie d'Assurance sur la vie et de capitalisation	Convention de courtage	Commissions
AXA	Compagnie d'Assurance sur la vie et de capitalisation	Convention de distribution	Commissions
AXA WEALTH EUROPE	Compagnie d'assurance de droit luxembourgeois	Convention de distribution	Commissions
AFIESCA	Compagnie d'Assurance sur la vie et de capitalisation	Convention de courtage	Commissions
AFIESCA IARD	Compagnie d'Assurance IARD	Convention de courtage	Commissions
ALTIXIA REIM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
BALOISE VIE Luxembourg SA	Compagnie d'assurance de droit luxembourgeois	Convention de distribution	Commissions
BANQUE RHONE ALPES	Banque	Convention de partenariat	Honoraires
BANQUE DE SAVOIE	Banque	Convention de partenariat	Honoraires
BNP PARIBAS	Banque	Convention commerciale	Honoraires
BPAURA	Banque	Convention de partenariat	Honoraires
CALAO FINANCE	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CARDIF	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
CD PARTENAIRES	Plateforme d'investissement	Convention d'intermédiaire - courtier	Commissions
CORUM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CASRA	Banque	Convention de partenariat	Honoraires
EAVEST	Plateforme indépendant de produits structurés	Convention de partenariat	Commissions
ECOFIP	Girardin	Convention de partenariat	Commissions
EDMOND DE ROTHSCHILD	Banque	Convention de collaboration	Commissions
EFG	Banque Privée Monaco	Convention de partenariat	Commissions
ENTORIA	Coutier grossiste	Protocole de collaboration	Commissions
ERES	Société de gestion de fonds d'épargne salariale	Convention de partenariat	Commissions
EXCLUSIVE PARTNERS	Prestataire de services d'investissement	Convention de commercialisation	Commissions
FINANCIERE D'UZES	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
GENERALI VIE	Assureur	Convention de distribution	Commissions

GENERALI PATRIMOINE	Assureur	Convention de distribution	Commissions
INOCAP	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
INTENCIAL	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
INTER INVEST	Structuration d'opérations de financement dans les Départements et Collectivités d'Outre-Mer	Convention de commercialisation	Commissions
INVEST SECURITIES	Prestataire de services d'investissement	Convention d'apporteur d'affaires	Commissions
IRIS	Société de gestion de portefeuille	Convention d'apporteur d'affaires	Commissions
JP DISTRIBUTION	Société d'investissements industriels et immobiliers outre-mer et des investissements industriels dans les énergies renouvelables	Convention de partenariat	Commissions
KEYS IM	Société de gestion de droit anglais	Convention de distribution	Commissions
KEYS REIM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
LA FRANCAISE	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
LIFESIDE PATRIMOINE	Compagnie d'Assurance sur la vie et de capitalisation	Convention de distribution	Commissions
MALAKOFF MEDERIC HUMANIS	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
MARIGNY CAPITAL	Société de conseil de de courtage de produits d'investissements financiers	Convention de partenariat	Commissions
M CAPITAL PARTNERS	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
METLIFE	Assureur	Convention de distribution	Commissions
MMA	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
MY MONEY BANK	Banque	Convention de collaboration	Commissions
PICTET	Banque	Convention d'apporteur d'affaires	Commissions
PRIMONIAL PARTENAIRES	Compagnie d'Assurance sur la vie et de capitalisation	Convention de distribution	Commissions
REPAM	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
ROUAIX FINANCES	Intermédiation en opérations de banque	Contrat d'indicateur de contacts	Honoraires
NORTIA	Plateforme d'investissement	Convention de partenariat	Commissions
SICAVONLINE	Société d'investissement	Convention de distribution	Commissions
SOFIDY	Société de gestion de portefeuille	Convention de commercialisation	Commissions
SIGMA	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
SWISSLIFE	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
SWISSLIFE Luxembourg	Compagnie d'assurance de droit luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions
TAURUS	Société de gestion de portefeuille	Convention d'apporteur d'affaires	Commissions
UNEP DIFFUSION COURTAGE	Compagnie d'Assurance sur la vie et de capitalisation	Convention de courtage d'assurances	Commissions
WEALINS	Compagnie d'assurance de droit luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions
WINE FUNDING	Société de réalisation de prestations de Conseils en Investissements Participatifs	Convention CIF	Commissions